

l'égoïsme qui parle en moi, car cette compagnie a un établissement dans le village où je réside; je déclare que je ne suis pas actionnaire. La matière première, le bois franc de deuxième qualité, est un produit du sol. L'un des inconvénients de l'exploitation du bois franc au Canada, c'est l'absence d'un débouché pour ce qui reste d'un arbre une fois le tronc enlevé. Cette industrie nous permet d'utiliser une plus grande partie de l'arbre; c'est une aubaine pour les propriétaires de taillis de bois franc au Canada.

L'empire allemand, guidé par les conseils de son souverain, a résolu un problème très compliqué en encourageant cette industrie. Elle est digne d'encouragement, si nous considérons l'exportation d'une grande quantité de ses produits en sus de ceux qui sont utilisés au Canada. De plus, au point de vue économique, la distillation de ces produits ne nous enlève rien, attendu que le charbon de bois a un pouvoir calorifique égal à celui du bois qui entre dans sa fabrication. Par conséquent, à mes yeux, cette industrie est digne d'encouragement et, pour ma part, je regretterais que cet article fut importé des Etats-Unis au lieu d'être fabriqué au pays. Néanmoins, le ministre est libre de s'informer des prix.

M. SPOULE : Loin de suggérer qu'on importe cet article, j'ai demandé qu'on fournisse à d'autres industriels l'occasion d'en entreprendre la fabrication. A vrai dire, si on impute complètement le prix de revient sur un seul article, l'alcool méthylique, il faudra vendre cet article plus cher, mais on sait qu'il n'est pas juste de dire qu'il est nécessaire de vendre les dérivés pour combler un découvert dans cette exploitation. Quelqu'un qui prétend s'y connaître n'apprend qu'en fixant à quatre ou cinq dollars le prix d'une corde de bois et en faisant entrer en ligne de compte tous les dérivés, on peut vendre l'alcool méthylique moins d'un dollar le gallon.

M. SAMUEL HUGHES : Cette compagnie a une usine dans le comté que j'ai l'honneur de représenter et une autre dans le district électoral limitrophe d'Ontario-nord. Tant qu'il fut impossible de vendre le charbon de bois et les autres dérivés, personne n'espérait que l'alcool méthylique pourrait se vendre à un prix bien bas. Aujourd'hui, cependant, ainsi que le disait le député de Compton, la fabrication du charbon de bois ne suffit pas à la consommation et la vente de ce charbon, tous frais payés, rapporte plus que le prix de la corde de bois. Si l'on tient compte de l'acétate de chaux et ses autres dérivés, le fabricant peut vendre l'alcool méthylique 25 et 50 cents par gallon.

M. CAMPBELL : Savez-vous quel est le prix de vente aux Etats-Unis ?

M. SAMUEL HUGHES : A peu près la moitié du prix exigé au Canada.

M. POPE : L'honorable député qui vient de reprendre son siège ne représente pas les faits exactement, quant à la valeur du bois. Une corde de bois donne environ 45 boisseaux de charbon de bois. Ce charbon se vend de 4 à 5 cents le boisseau. En multipliant ces deux chiffres, on a la valeur du bois, sans parler de la main-d'œuvre.

M. BENNETT : Quand expire le marché passé avec la Compagnie Standard ? S'attend-on aussi à acheter pour \$60,000 d'alcool de bois cette année ?

L'honorable M. BRODEUR : L'an dernier nous n'en avons acheté que pour \$17,000.

M. BENNETT : Le crédit affecté à cette fin est de \$60,000.

L'honorable M. BRODEUR : Nous achetons aussi de l'alcool de grain, et ce crédit de \$60,000 couvre tout.

M. BENNETT : Combien d'alcool de bois le gouvernement achètera-t-il cette année ?

L'honorable M. BRODEUR : Nous en avons acheté pour \$17,000 l'an dernier, et cette année la quantité sera probablement la même.

M. BENNETT : Quand prend fin le marché passé avec la Compagnie Standard ?

L'honorable M. BRODEUR : Au mois de juillet 1903.

M. BENNETT : Cette question a donné lieu à une vive discussion, à la dernière session, et l'injustice du procédé était si évidente que le ministre a promis de ne plus passer de marché avec cette compagnie, mais de demander des soumissions. Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, mais il n'en est pas moins vrai que les intéressés dans la Compagnie Standard, à Orillia, sont des libéraux très zélés. Le gouvernement demande des soumissions pour une entreprise de transport des dépêches, et dépense \$8 ou \$10, en frais de publicité, quand il s'agit d'une dépense insignifiante de \$25, et cependant, il se dispose à acheter d'une seule compagnie pour environ \$17,000 d'un article fait dans ce pays.

C'est un fait bien connu dans cette partie du pays, que la "Standard Chemical Company" est virtuellement entre les mains d'un certain nombre de libéraux qui sont en train de faire une petite fortune avec cette entreprise. Pourquoi le ministre ne favorise-t-il pas la concurrence; et si cette compagnie ne peut pas fournir l'alcool de bois à aussi bas prix que l'alcool importé, qu'on le fasse venir de l'étranger. L'an dernier, l'honorable député d'Ottawa (M. Birkett), qui est bien au courant de cette question, a déclaré que ce produit se vend, au détail, \$1 et \$1.05 le gallon. A Orillia, où les membres de cette compagnie sont bien connus, on se dira que tout n'est pas clair dans cette affaire, puisque le ministre permet aux amis de son parti de fixer eux-mêmes les prix.